Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Colis : amende douaniere pour contrefacon

Par Visiteur

Ma fille a été destinataire de 2 colis provenant de chine; ils ont été saisis à la douane de roissy; ils contenaient des produits de contrefaçon (sacs vuitton, etc); elle a été convoquée au bureau de la douane de Cergy pour expliquer la provenance; ma fille a déclaré que c'est une parente africaine (guinéenne) qui lui a envoyé ces colis et qu'elle devait venir les récuperer; elle ne connaissait pas le contenu; elle n'a fait aucune commande et n'a eu aucun mouvement d'argent; les colis n'avaient pas d'expéditeur et ne contenaient aucun document; la douane lui a signifié qu'elle aurait une amende de environ 11000 euros à regler en une semaine, qu'elle serait fichée et comme elle a un titre de séjour, qu'il serait remis en question, qu'elle pourait être poursuivi au pénal; elle attend de recevoir cette notification; ma fille ayant des revenus de 800 euros, elle est handicapée et malade, elle voudrait connaître la conduite à tenir;
Elle peut prouver qu'elle n'est pas aller en chine, qu'elle n'a rien commander, rien payer et qu'elle n'a rien vendu; elle ne connaissait pas le contenu des colis

---
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Elle peut prouver qu'elle n'est pas aller en chine, qu'elle n'a rien commander, rien payer et qu'elle n'a rien vendu; elle ne connaissait pas le contenu des colis
Les colis étaient bien adressés au nom de votre fille?

Cordialement

Par Visiteur

Oui les colis étaient adressés à son nom

cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

La situation est très délicate.
Il faudrait prendre un avocat afin de contester l'amende et d'éviter toutes poursuites pénales et dénoncer la personne qui a passé la commande.

Cordialement